

Inculpé pour viol sur mineure de moins de 15 ans à Port-Gentil Stéphane Ondeno écroué à la prison centrale du Château



Stéphane Ondeno médite actuellement sur son sort...

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

ENCORE un cas de viol sur mineure de moins de 15 ans à Port-Gentil. Cette fois-ci le crime s'est produit au quartier Trois-Filaos, dans le deuxième arrondissement. Le mis en cause s'appelle Stéphane Ondeno, Gabonais âgé de 29 ans. Une source autorisée rapporte que dans la journée du 26 juin dernier, à la mi-journée, la petite B.D.L. a été retrouvée dans la chambre de son voisin, Stéphane Ondeno, allongée sur le lit dans son plus simple appareil. Interrogée par ses parents, la mineure a expliqué que Stéphane l'a conduite de force dans sa chambre, dans le but d'avoir des rapports sexuels avec elle. Et que devant son refus catégorique, ce dernier lui fait perdre tous ses moyens, en lui pulvérisant une substance sous la forme d'une poudre. B.D.L. ajoutera que ce n'est pas la première fois que le voisin abuse sexuellement d'elle. "Il m'avait violée au mois d'avril dernier, puis il avait menacé de me faire du mal si jamais je mettais mes parents au courant de cette situation", a-t-elle affirmé. Pour en avoir le cœur net, l'oncle de la victime l'a amenée chez un médecin pour un examen médical. Le certificat médical dé-

livré par celui-ci atteste bien que B.D.L. est déflorée, ce qui est une preuve irréfutable d'une pénétration. À la suite de quoi, interpellé par la Police judiciaire (PJ), Stéphane Ondeno a été placé en garde à vue. Au cours de l'audition, il est resté dubitatif dans ses déclarations, preuve, relèvent les enquêteurs, de mauvaise foi. "C'est elle qui était venue dans ma chambre pour me demander d'avoir des rapports sexuels avec elle. B.D.L. me harcelait. Je ne l'ai pas violée", soutiendra le mis en cause, battant en brèche la version de la gamine. Présenté lundi dernier devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, le suspect a été inculpé pour viol sur mineure de moins de 15 ans. Puis il a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, en attendant d'être fixé sur son sort lors d'un prochain jugement. On constate, ces derniers temps, une recrudescence des cas de viols sur mineure de moins de 15 ans à Port-Gentil. Pour mémoire, le viol sur mineure de moins de 15 ans est considéré comme un crime. Si les faits reprochés à l'accusé sont avérés, ce dernier risque la réclusion criminelle, l'article 256, alinéa 2 du Code pénal prévoyant jusqu'à vingt ans de prison ferme.



... à la prison centrale de Port-Gentil.

Photo : Jean Paulin Alloghe/ L'Union

Photo : JP Alloghe/ L'Union

Sous le Haut parrainage de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de L'État,

Le Ministère de la Culture, des Sports, chargé de la Jeunesse et de la Vie Associative organise la 3^{ème} édition du **Festival Gabon 9 Provinces** sous le thème « **Langues locales et Jeunesse** ».

Du 8 au 16 Août 2019
Venez fêter les 9 provinces du Gabon
au boulevard Jean-Paul II de Libreville.

Ce festival met chaque jour une province à l'honneur. Vous êtes artistes, artisans, danseurs, musiciens, conteurs, sculpteurs ou peintres, venez mettre en avant votre culture en vous inscrivant dès à présent au **07 45 45 50**

À LIBREVILLE
Les inscriptions se déroulent de 09h à 16h au Palais des Sports et de la Culture du 10-31 juillet 2019.

À L'INTÉRIEUR DU PAYS
Les inscriptions se déroulent auprès des Services Provinciaux de la Culture.